



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 Octobre 2022



Le vingt-sept octobre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

**Présents** : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Jean-Michel Guyot, Virginie Leclercq, Christophe Delingette, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish (arrivé à 20h10), Martine Chevallier, Dany Moine, Philippe Devin.

**Absents excusés** : François Beaulieu (pouvoir à Virginie Leclercq), Marion Vasseur, Alexia Poullet (pouvoir à Alexandre Fish).

**Absent** : Thierry Guenard

### Secrétaire de Séance :

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

### I -/ Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés avec les modifications suivantes :

Dans les personnes présentes, à noter :

- Alexia Poullet en place d'Alexia Pollet
- Commission enfance : déplacement piscine. Le coût total des 9 transports est de 688.50 euros TTC à prendre en charge pour moitié par chacune des communes du RPI.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents et représentés le montant du transport restant à charge pour chacune des communes soit la somme de 344.25 euros ttc pour la Commune de Vallan.
- Halloween : l'heure du rendez-vous sur la place est fixée à 18 h 45 et non 18 h 30.
- Projets : l'accueil de loisirs souhaite mettre en place des relations avec des Associations de la Commune dont le Club des Aînés : il s'agit de l'AMICALE DES RETRAITES.

## II -/ Compte rendu des commissions

### **Commission Enfance**

*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Spectacle de Noël : il aura lieu le 4 décembre à la salle de la fontaine à 16 h. Chaque enfant présent se verra remettre un cadeau. Le choix des livres offerts a été validé par la Commission enfance. Ils seront commandés à l'Espace Culturel à Auxerre. La date limite pour le retour des inscriptions est le 10 novembre 2022.

Accueil de loisirs : sortie à Piffonds, spectacle sur le thème d'halloween et le jeudi 3 novembre à la scène des quais à Auxerre pour assister à un spectacle familial qui raconte l'histoire d'Ulysse.

Conseil d'école : Le conseil d'école a eu lieu le 18 octobre 2022.

#### Elections des parents d'élèves :

- 2 titulaires et 1 suppléante ont été élus pour l'école primaire de Vallan
- 1 titulaire et 1 suppléant ont été élus pour l'école élémentaire de Gy l'Evêque

Effectifs de la rentrée scolaire 2022-2023 : 72 enfants

Effectifs de la rentrée scolaire 2023-2024 : 74 enfants

Ces effectifs ne tiennent pas compte des nouveaux arrivants dans le nouveau lotissement.

#### Bilan financier des coopératives scolaires :

- Ecole maternelle de Vallan : 3 237.14 euros
- Ecole élémentaire de Vallan : 5 750.30 euros
- Ecole élémentaire de Gy l'Evêque : 3 420.81 euros

Les projets réalisés ou à réaliser ont été évoqués (cinéma, spectacle au Skeneteau...)

Diverses actions vont être mises en place pour contribuer à renforcer les coopératives scolaires (vente de chocolats, de sapins, de bulbes au printemps, un marché de Noël est à l'étude)

### **Commission Environnement - Attractivité**

*Rapporteur : Joël NAIN - Jérôme BRIHAYE -*

La commission s'est réunie le lundi 10 octobre 2022 à 18 h 30 à la Mairie pour l'élaboration de l'article à paraître dans le bulletin municipal.

La commission se réunira le samedi 12 novembre pour évoquer les futurs projets de l'année 2023.

Yonne tourisme a procédé à la remise des prix des villes et villages fleuris le jeudi 20 octobre à Auxerreexpo. La commune de Vallan a été proposée pour recevoir sa 1<sup>ère</sup> fleur.

### **Commission Travaux - Voirie**

*Rapporteur : Joël NAIN - Philippe DEVIN*

Suite à sa visite du 30 septembre, l'Entreprise ALBERT établira un devis pour la remise en état de la toiture de la Mairie. Ces travaux rentreront dans le cadre d'un marché public.

La commission a également préparé l'article à paraître dans le bulletin municipal.

### **Commission Animation**

*Rapporteur : Martine CHEVALLIER*

Illuminations : Cette année le branchement sera reculé d'une semaine pour limiter la consommation.

Bulletin municipal : Martine CHEVALLIER a commencé sa mise en page. Elle rappelle que ce travail est long et laborieux et demande aux Associations retardataires de faire parvenir leur article dans les meilleurs délais.

A ce jour, 785 euros de dons ont été annoncés par nos sponsors habituels.

Kakémono : une demande a été faite à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour la mise en place de kakémonos supplémentaires sur la RN 151 et pour bénéficier de 5 campagnes gratuites.

Marché : la commission va étudier la mise en place d'un marché sur notre commune avec des producteurs locaux.

### **Commission Accessibilité**

*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Pas de dossier

### **Commission Maison Citoyenne - Place Communale**

*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Les litiges de la maison citoyenne et l'aménagement de la place sont toujours en cours

### **CCAS**

*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Colis de Noël : la commande définitive sera passée mi-novembre

Bons de rentrée scolaire : le virement de 40 euros aux familles bénéficiaires sera effectué courant novembre.

### **III -/ Décision modificative n°1**

Les travaux d'accessibilité des sanitaires de l'école élémentaire avaient fait l'objet d'études pour un montant de 2 248€. Ces études avaient été payées à l'article 2031.

Ils convient donc de les intégrer à l'article 21312, article où les travaux ont été imputé.

A cet effet, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT	Montant	RECETTES INVESTISSEMENT	Montant
041- 21312 - Construction sur bat scolaires	2 248.00	041- 2031 - Etude	2 248.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 248.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 248.00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité des présents et représentés pour intégrer la somme de 2 248 euros à l'article 21312.

#### IV-/ Personnel

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23 1°

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal ou autre assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il y a lieu, de créer 2 emplois non permanent, conformément à l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique.

**Après avoir entendu Le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés :**

- De créer un emploi non permanent de renforcement de l'accueil extrascolaire, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Que cet emploi non permanent est créé pour la période allant du 31 octobre 2022 au 6 novembre 2022 inclus, à temps non complet et à raison de **16 heures hebdomadaires**.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade **d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon échelle 1**.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
  
- De créer un emploi non permanent de renforcement pour l'entretien des locaux, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Que cet emploi non permanent est créé pour la période allant du 01 novembre 2022 au 31 décembre 2022 inclus, à temps non complet et à raison de **28 heures hebdomadaires**.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade **d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon échelle 1**.

- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

### **V-/ Tarif salle de la fontaine**

Martine CHEVALLIER fait remarquer que la prestation ménage est inférieure au montant de la caution. Le conseil municipal échange librement et décide à l'unanimité des présents et représentés de supprimer la prestation ménage et de porter la caution à :

- 150 euros pour la petite salle (avec ou sans cuisine)
- 400 euros pour la grande salle (avec ou sans cuisine)
- 500 euros pour la location des 2 salles (avec ou sans cuisine)

Ces tarifs sont applicables à compter du 15 novembre 2022 pour toutes nouvelles locations.

### **VI-/ Versement acompte subvention OAH**

#### Lotissement « Les Brivaux 2 »

La commune a participé à hauteur de 3 000 euros par logement locatif (20 logements) soit un montant de 60 000 euros.

L'OAH demande le versement de 50 % de cette somme, soit 30 000 euros.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à effectuer ce versement de 30 000 euros.**

### **VII-/ Communications.**

Bernard Riant et Joël Nain ont assisté aux assises du SDEY. Lors de cette réunion, une présentation a été faite sur les nouveautés (photovoltaïque...)

Des sujets plus préoccupants ont également été abordés, notamment les contrats de gaz et électricité et leur évolution tarifaire qui prévoit une augmentation qui varie pour une estimation basse à un multiplicateur de 2.4 et une estimation haute de 3.8.

La charge passerait pour la Commune de 19 000 euros à 45 600 euros (fourchette basse) ou 72 200 euros (fourchette haute)

Bernard Riant insiste sur le fait que le budget 2023 sera difficile à équilibrer et que des choix devront être faits.

RWE : tous les propriétaires de terrains susceptibles de recevoir des éoliennes ont été contactés : 80 % d'entre eux ont validé le projet.

Circulation : une administrée de la Vau Neuve a de nouveau fait part par mail, du passage de camions de fort tonnage dans cette rue. L'information est transmise à Alexandre FISH en charge du dossier.

Antenne Bouygues : l'antenne est en service depuis 3 semaines sans que la Mairie n'ait été informée. Des problèmes de réception sont apparus depuis.

L'opérateur de l'antenne nous communique après réclamation le lien internet qui permet de solutionner ces désagréments : en l'activant vous obtiendrez les informations nécessaires.

<https://assistance.recevoirlatnt.fr>

**Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 24 Novembre 2022 à 19 h 30**

La séance est levée à 22h15

Fait et délibéré, le vingt-sept octobre deux mil vingt-deux.

Le Maire,  
Bernard RIANIANT



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD  
Absent

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Virginie LECLERCQ

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU  
Absent excusé

Marion VASSEUR  
Absente excusée

Philippe DEVIN

Alexia POULLET  
Absente excusée